

RE: Demande d'informations concernant le MMSE en MRS

Van Bunnan Alex <Alex.VanBunnan@inami.fgov.be>

Mar 06-05-14 16:42

À : 'alexbertolutti@hotmail.com' <alexbertolutti@hotmail.com>

Cc : Mrs Mrpa <Mrpa.Mrs@riziv.fgov.be>

Madame,

Comme indiqué dans notre circulaire 2004/4 du 18 novembre 2004, le MMSE a été instauré dans le but d'améliorer l'évaluation, souvent délicate, des patients désorientés dans le temps et dans l'espace, et est donc à utiliser en cas de doute sur le classement d'un bénéficiaire dans le score **2** ou **3** de l'échelle de Katz. Si le patient obtient un résultat inférieur ou égal à 18/30, il peut sans contestation être classé en **3**. S'il obtient un résultat supérieur à 18/30, il ne doit cependant pas être classé *d'office* en **2** ; d'autres éléments, notamment cliniques, peuvent être pris en considération qui justifient son classement en **3**.

Aussi longtemps que le patient reste classé dans la même catégorie de dépendance, il n'est pas nécessaire d'effectuer une nouvelle passation du MMSE.

En cas de bilan neurologique concluant à une démence, il n'est pas non plus nécessaire de faire encore passer le MMSE, le patient étant considéré *ipso facto* comme désorienté dans le temps et dans l'espace.

Bien à vous,

Alexis Van Bunnan

Attaché

INAMI / RIZIV

Tel 02/739 77 35

alex.vanbunnan@inami.fgov.be

De : Mrs Mrpa

Envoyé : 5 mai 2014 9:53

À : Van Bunnan Alex

Objet : TR: Demande d'informations concernant le MMSE en MRS

De : Alexandra Bertolutti [<mailto:alexbertolutti@hotmail.com>]

Envoyé : 26 avril 2014 13:38

À : Mrs Mrpa

Objet : Demande d'informations concernant le MMSE en MRS

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous envoyer ce courrier afin de vous demander quelques renseignements concernant la passation du MMSE en MRPA/MRS.

En effet, lorsqu'un résident est classé en 3 ou 4, nous effectuons la passation du MMSE ainsi que pour tout nouveau résident.

Mais, devons-nous effectuer systématiquement une passation du MMSE tous les six mois chez tous les résidents ? Ou tous les ans ? Ou tous les trois mois ? Ou c'est selon leur résultats antérieurs (ex : 24 et + : tous les ans...) ?

Pourriez-vous m'éclairer à ce niveau s'il vous plaît ?

De plus, si le résident est allé en neurologie pour son bilan, devons-nous continuer à garder l'échéance des 6 mois à partir de notre dernier test ? Ou à partir du test effectué par le spécialiste ?

En vous remerciant beaucoup et en vous souhaitant une belle semaine

Alexandra Bertolutti
Personne de Référence pour la Démence

Maison de Repos Val du Héron
CPAS Rixensart
rue de Messe 9
1330 Rixensart
02/6541200

**Denk a.u.b. aan het leefmilieu vóór u deze e-mail afdruckt.
S.v.p., pensez à notre environnement avant d'imprimer ce mail.**

[E-mail disclaimer](#)
